

AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE A LA DELIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON SUITE A UNE CANDIDATURE SPONTANEE

La Commune de Puygouzon a reçu une candidature spontanée d'un jeune entrepreneur qui a manifesté son intérêt pour occuper une dépendance du domaine public située dans l'ancienne mairie de Labastide Denat , d'une superficie de 50 m² environ en vue d'une activité de stockage et de vente d'articles de brocante .

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2121.1 et L.2122-1-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la Commune de Puygouzon pour l'exercice d'activités économiques, celle-ci procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles cidessus cités du CGPPP.

L'article L.2122-1-4 du CGPPP précise : « Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente».

<u>Objet de l'occupation</u>: Locaux de l'ancienne mairie de Labastide-Dénat

comprenant la salle dite « voûtée » et l'ancien bureau

d'accueil pour une superficie totale d'environ 50 m².

<u>Nature de l'activité proposée</u> : Stockage et vente d'articles de brocante.

<u>Durée de l'occupation</u>: 24 mois à partir du 1^{er} octobre 2021.

Tous les travaux et aménagements nécessaires à l'installation de l'activité seront à la charge exclusive de l'occupant.

Loyer: Le titulaire devra verser un loyer à la mairie de Puygouzon

en contrepartie du droit d'occuper et d'utiliser de façon privative des dépendances du domaine public. Ce loyer tient compte des avantages de toute nature qui lui sont procurés du fait de l'occupation du domaine public. Le loyer mensuel

applicable est de 300 euros.

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature devra comporter le dossier de présentation de l'activité proposée notamment :

- Plan d'implantation
- Détail de l'activité:
- Une photocopie de l'inscription au registre du commerce à fournir sous trois mois après la conclusion de la convention d'occupation du domaine public.
- Une copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitant
- L'expérience professionnelle

Critères de sélection :

Les critères suivants seront pris en compte :

- Qualité du projet : présentation générale, intégration dans le site, nature du matériel : 70%
- L'expérience : 30%

Modalités de publicité :

La présente publicité préalable est faite sur le site internet de la Commune de Puygouzon (http://www.puygouzon.fr) et restera en ligne jusqu'au 15 septembre 2021

Les renseignements complémentaires sont à demander à la Commune de Puygouzon par voie électronique à l'adresse suivante :

mairie@puygouzon.fr

Les dossiers de candidature devront être adressés au plus tard le 15 septembre 2021 par voie électronique à l'adresse mentionnée ci-dessus ou sous pli à l'adresse suivante :

Mairie de Puygouzon La Cayrié 81990 PUYGOUZON

Toute offre reçue hors délai ou incomplète ou portant sur une activité autre que celle définie cidessus sera rejetée.

En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti, une convention habilitant le pétitionnaire à occuper le domaine public concerné pourra être conclue.